

Conseil de Communauté

du 2 décembre 2021

◆◆◆◆◆◆◆◆

**PROCES VERBAL DE REUNION**

N°	
1	SANTE – Prise de compétence centre de santé
2	Finances – Etude stratégique du potentiel de la base de loisirs de La Haie-Traversaine - Subvention association May'N Loisirs
3	CULTURE – Validation du programme technique détaillé du pôle culture et jeunesse intercommunal de Lassay-Les-Châteaux
4	CULTURE – Partenariat musée / festival des Nuits de la Mayenne dans le cadre de la politique patrimoniale hors les murs
5	CULTURE – Demandes d'aides aux projets 2021
6	Convention Territoriale Globale 2021 – 2025

**Délibération du Bureau** par délégation du Conseil de Communauté. Conformément aux dispositions de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, les délibérations signées par le Président font l'objet d'un compte rendu au Conseil.

Bureau du 16 novembre	<p>1 – Finances – Régie de recettes et d'avances du musée – Acte modificatif n°3 à la délibération de création</p> <p>2 - GAL HAUTE MAYENNE – Projet Alimentaire Territorial : candidature à l'appel à projet du plan de relance pour la mesure « Renforcer la dynamique des projets alimentaires territoriaux et accompagner la mise en œuvre des actions sur les territoires »</p> <p>3 – AMENAGEMENT - Les aides à l'amélioration de l'habitat – OPAH Economie d'énergie, accessibilité, lutte contre la dégradation du bâti</p> <p>4 – Marchés publics – Acquisition d'un tracteur agricole, d'une faucheuse débroussailleuse et reprise (21FOU24) – MAPA - Autorisation de signature</p>
-----------------------	---

# Extrait du Registre des Délibérations DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE du 2 décembre 2021

Délégués titulaires en exercice :	58
Délégués présents ou représentés	/
Contre :	/
Pour :	/
Abstention :	/
Quorum :	30

L'an deux mille vingt et un, le 26 novembre, Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté au siège de Mayenne Communauté, 10 rue de Verdun – salle des conseils.

## Sont présents :

### En qualité de titulaires :

M. LE SCORNET, Président, M. VALPREMIT, 1<sup>er</sup> Vice-Président, M. SOUTIF, 2<sup>ème</sup> Vice-Président, M. COULON, 5<sup>ème</sup> Vice-Président, M. BORDELET, 6<sup>ème</sup> Vice-Président, M. RAILLARD, 7<sup>ème</sup> Vice-Président, Mme D'ARGENTRE, 8<sup>ème</sup> Vice-Présidente, M. COISON, 9<sup>ème</sup> Vice-Président, M. DELAHAYE, 10<sup>ème</sup> Vice-Président, M. BONNET, 11<sup>ème</sup> Vice-Président, MM. CHESNEAU, RENARD, RIOULT LERICHE, MONTAUFRAY, BETTON, BEAUJARD, CARRE, Mme FOURNIER, MM. MARIOTON, TALOIS, DOYEN, MM. PILLAERT, BULENGER, BRODIN, TRANSON (quitte la séance au point n°2 et revient au point n°3), PECCATTE, GIFFARD, Mme MELOT (arrive au point n°2), M. PAILLASSE, Mme LEFOULON, M. REBOURS, Mmes LEROUX, SAULNIER, MM. GUERAULT, MOTTAIS, Mme JONES, MM. TRIDON (arrive au point n°2), FAUCON.

### En remplacement du titulaire absent :

M. TRANCHEVENT donne pouvoir à M. LE SCORNET  
M. MOUTEL donne pouvoir à M. BULENGER  
Mme SOULARD donne pouvoir à M. RAILLARD  
Mme DESBOIS donne pouvoir à M. BONNET  
M. NICOUX donne pouvoir à Mme FOURNIER  
Mme ES SAYEH donne pouvoir à Mme SAULNIER  
Mme ROUYERE donne pouvoir à Mme JONES  
Mme GENEST donne pouvoir à M. BRODIN

### Excusés :

Mme RONDEAU, MM. CHOUZY, SABRAN, Mme NEDJAAÏ, MM. BOITTIN, NEVEU, GARNIER, Mmes GONTIER, LANDEMAINE, M. RIOULT, Mmes THELIER, LEBOURDAIS.

Mme FOURNIER a été désignée secrétaire de séance.

Présentation par **M. COULON** du tableau de répartition des agents ville de Mayenne et Mayenne Communauté.

**M. BRODIN** remercie les services pour la diffusion de ce tableau.

Mme FOURNIER précise qu'avec les futurs outils RH, une analyse plus approfondie sera possible.

## 1 - SANTE – Prise de compétence centre de santé

### Mme D'ARGENTRE expose :

Considérant que Mayenne communauté à travers son contrat local de santé mène une réflexion active sur la question du salariat de médecin sur notre territoire depuis le début de l'année 2021. Cette démarche fait suite aux orientations de travail qui vous avaient été soumises en bureau communautaire du 15 décembre 2020, et à la présentation soumise en bureau communautaire du 14 septembre 2021 ;

Considérant que trois médecins ont sollicité le statut de salariat pour exercer en médecine de ville et considérant leur demande pour deux d'entre eux d'exercer à Lassay Les Châteaux et pour l'autre à Martigné sur Mayenne ;

Considérant les difficultés sur notre territoire concernant l'accès aux soins, et considérant que cette situation risque de se détériorer au regard des départs en retraites à prévoir jusqu'en 2025 ;

Considérant que le statut de médecin salarié semble répondre à une demande croissante des jeunes médecins ;

Considérant le développement d'une offre de médecins salariés via des centres de santé sur les territoires voisins (Orne, Ille et Vilaine) ;

Considérant la mise à l'étude favorable d'un projet de centre de santé sur le territoire porté conjointement par Mayenne communauté et le Centre Hospitalier du Nord Mayenne, sous la forme juridique d'un groupement de coopération sanitaire ;

Considérant l'étude médico économique réalisée faisant apparaître une viabilité économique du projet ;

Considérant l'avancement du projet permettant de penser au démarrage de l'activité du centre de santé conjointement par Mayenne communauté et le Centre Hospitalier du Nord Mayenne d'ici le printemps 2022 ;

Considérant les retours favorables sur les contours de ce projet par la DT ARS (délégation territoriale de l'Agence Régionale de Santé) et la CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie) ;

Considérant la nécessité pour la collectivité de disposer d'une compétence supplémentaire explicite en complément des autres compétences exercées dans le domaine de la santé publique

**M. LE SCORNET** : C'est une délibération importante. La santé est une préoccupation majeure du territoire. On sera beaucoup à manifester à Paris. Je salue l'engagement très fort de l'hôpital qui nous accompagne sur ce dossier. Merci aux collectivités qui vont nous accompagner (Martigné et Lassay).

**M. RAILLARD** : Les médecins de Lassay avaient une grosse pression de l'Orne pour les rejoindre. Heureusement qu'on agit maintenant car sinon on allait vers un désert médical.

**M. COISNON** : Notre population va être rassurée.

**M. TALOIS** : Ça nous permet de garder des médecins sur place. C'est aussi une perspective d'avenir.

**M. CARRE** : Je suis heureux que ça avance à grands pas. J'espère que l'ARS va nous suivre.

**Après délibération, le Conseil de Communauté, à l'unanimité et à main levée, ajoute la compétence suivante dans le domaine de la santé publique à compter du 1<sup>er</sup> mars 2022 :**

- **création, gestion ou participation à un centre de santé.**

## **2 - Finances – Etude stratégique du potentiel de la base de loisirs de La Haie-Traversaine - Subvention association May'N Loisirs**

### **M. SOUTIF expose :**

Mme Beaujard, responsable de site a été reçue le 02 Novembre 2021 par Mrs SOUTIF et LE BONHOMME. Nous avons repris avec elle les différents échanges sur le sujet de la base de loisirs que Mayenne Communauté a pu avoir avec le Département et les orientations que nous avons arrêtées :

- une prise de contact avec le Département pour connaître sa position sur la demande de financement de l'association et sur la cession à Mayenne Communauté de la Base de loisirs.
- la mise en place d'une étude stratégique sur le potentiel de ce lieu et son mode de gestion pris en charge par Mayenne Communauté.
- l'aide exceptionnelle au fonctionnement de Mayenne Communauté à l'association en attendant le résultat de cette étude.

Mme Beaujard nous a communiqué les comptes de résultats de l'année 2021. Ceux-ci font apparaître un équilibre financier de l'association mais avec quatre mois de l'année où Mme Beaujard n'a pas eu de salaire et des difficultés du fait de bénévoles qui s'épuisent.

Une proposition de versement d'une subvention de 30 000 euros pourrait permettre de continuer à salarier Mme Beaujard les quatre premiers mois de l'année et ainsi permettre à l'association de promouvoir de façon beaucoup plus importante le site avant l'ouverture de la saison.

Par ailleurs, il nous faut reprendre attache auprès du Conseil Départemental pour discuter de la cession à Mayenne Communauté et de la poursuite de leur participation financière en fonction du projet qui sera développé sur le site et prendre attache auprès de la Région ou d'autres partenaires pour voir quel organisme pourrait assurer l'étude stratégique sur le potentiel du lieu et de son mode de gestion.

L'échéance évoquée lors de notre rencontre est de pouvoir en fin de saison 2022 proposer une orientation claire à l'association.

**M. BULENGER :** Sur cette base, il n'y a plus d'activités éducatives dont toutes les écoles pouvaient profiter. Je suis très favorable sur l'étude stratégique.

**M. BRODIN :** Le département a proposé d'ouvrir, les gens se sont investis et je trouve que c'est plutôt une belle réussite. Les encourager me paraît normal.

**M. VALPREMIT :** C'était une structure qui avait un trop gros déficit. Pour 2022, il faut s'assurer de la pérennité de ce lieu. Je pense que c'est un lieu qui peut faire partie de l'attractivité du territoire. L'enjeu est l'étude de ce site.

**Après délibération, le Conseil de Communauté, à l'unanimité et à main levée (MM. BEAUJARD et TRIDON n'ayant pas pris part au vote) :**

- lance une étude stratégique sur le devenir du site et son mode de gestion.
- verse la subvention de 30 000 euros à l'association sur l'exercice 2021
- signe la convention avec l'association.

## **3 - CULTURE – Validation du programme technique détaillé du pôle culture et jeunesse intercommunal de Lassay-Les-Châteaux**

### **M. BONNET expose :**

A Lassay-Les-Châteaux, 3 services publics intercommunaux (2e médiathèque du réseau, 2e site principal du conservatoire, un des deux espaces jeunesse) se situent en centre-ville de la commune dans des locaux exigus et peu adaptés (ergonomie, insonorisation, accessibilité et sécurité). Très limités dans leur offre et les publics accueillis, ils présentent un potentiel de développement important par rapport au nombre d'usagers actuel.

La communauté de communes a souhaité regrouper ces services, proposer des espaces plus adaptés et répondant mieux aux attentes des différents usagers. Les pôles de Mayenne et de Lassay-Les-Châteaux sont en effet complémentaires. La construction de ce pôle va assurer un maillage de l'offre d'enseignement artistique, lecture et jeunesse sur le nord du territoire (bassin de vie) et une équité à l'échelle territoriale.

Acté lors du précédent mandat, ce projet a fait l'objet d'un 1<sup>er</sup> scénario étudié en 2019 dans le centre de Lassay (îlot Borgogno), abandonné à l'automne 2020 en raison de la non-disponibilité du terrain communal. La programmation de l'équipement est accompagnée par le cabinet Cerur (Rennes).

**Suite à validation du scénario le 1<sup>er</sup> juillet dernier en conseil communautaire (pré-programme), il vous est présenté aujourd'hui la synthèse du programme technique détaillé et l'ajustement du budget prévisionnel suite au comité de pilotage réuni le 20 octobre dernier.**

### LE FIL CONDUCTEUR DU PROJET

- Renforcer l'**irrigation culturelle en milieu rural** et tout particulièrement sur le bassin nord
- Répondre aux pluralités d'usages, aux **nouveaux modes de vie** et préserver les qualités d'**évolutivité** des espaces et des projets
- **Toucher tous les types de publics** et assurer une **accessibilité** des trois services publics
- **Diversifier l'offre** : développement des actions culturelles et des activités jeunesse, nouveaux espaces ludothèque, jeux vidéo, numérique, nouvelles disciplines au conservatoire
- Assurer un **lien avec la vie locale et les habitants** : nouvelles relations inter-services et développement des actions avec les structures éducatives, sociales, associatives et les bénévoles. Un **esprit « 3e lieu »**, infusé par la médiathèque, sera recherché pour ce bâtiment
- Développer l'**éducation artistique et culturelle** et le projet culture / jeunesse
- S'intégrer dans un **maillage de liaisons douces**, en particulier celles reliant les établissements scolaires, le centre-ville et les espaces de stationnement
- Défendre un **projet vertueux et ambitieux en termes d'impact environnemental** avec un souhait de labellisation
- S'intégrer dans le grand paysage et donner à ce nouvel équipement une **identité propre et cohérente avec l'environnement de Lassay-les-Châteaux**

### L'IDENTITE DE L'EQUIPEMENT (marquant les choix architecturaux)

- **Un équipement intergénérationnel**  
Un public large et diversifié qui doit trouver des réponses adaptées à ses attentes
- **Un équipement intercommunal en réseau, identifiable et repérable**  
Localisé à Lassay-les-Châteaux, il s'adresse aux 8 communes du bassin de vie de Lassay
- **Un équipement évolutif**  
Construit pour satisfaire durablement les besoins : pédagogie, culture, attractif et repérable pour les jeunes, lieu de ressource, d'expression, de construction de projets transversaux...
- **Un équipement tourné vers la nature, véritable « Jardin de culture »**  
En cohérence avec le projet porté par la médiathèque, les attendus des habitants suite au travail de concertation et l'environnement de Lassay-les-Châteaux  
Cette thématique donnera à l'équipement une identité propre
- **Un équipement qui porte les ambitions en développement durable de la collectivité**  
Une exemplarité au-delà de la simple réglementation
- **Un équipement accessible et inclusif**  
Travail avec un cabinet spécialisé culture handicap dès la conception du projet  
Au-delà de la réglementation, une démarche exemplaire d'inclusion de tous les publics

## LE SITE

Le site choisi est localisé à la sortie sud de Lassay-les-Châteaux, à 500 m au sud du centre de la commune. Le secteur est déjà occupé par des équipements sportifs et de loisirs, la salle multi-fonctions et le collège. Un plateau jusqu'alors affecté au stationnement des usagers de la salle multi-fonctions a été proposé par la commune pour implanter le nouvel équipement.

Ce site rentre en cohérence avec l'axe fort d'éducation artistique et culturelle de la politique culturelle intercommunale ainsi que le projet municipal de création d'une nouvelle place de vie intergénérationnelle sur la commune.

Il présente une surface de 3187 m<sup>2</sup> et propose un plateau intermédiaire entre la place Victor Hugo au nord et le terrain de football au sud. Sa mise à disposition par la commune est conditionnée par les travaux suivants à réaliser par la commune (hors programme) :

- déplacement du city stade (avant les travaux)
- report de l'entrée de la salle de tennis sur l'autre façade

Par ailleurs, le nouvel équipement sera raccordé à la chaufferie bois communale existante. L'adaptation de l'installation et l'aménagement des approvisionnements sont prévus au programme.

**Le terrain est en cours de cession par la commune de Lassay-Les-Châteaux à Mayenne Communauté (délibérations du conseil municipal du 14 juin 2021 et du conseil communautaire du 23 septembre 2021). L'acte de propriété précisera la date limite de fin d'emprise de l'équipement sportif en place (city stade).**





## **LE PROGRAMME**

Le programme comprend :

- La construction du pôle culture jeunesse intercommunal (conservatoire, médiathèque, espace jeunesse)
- Les aménagements extérieurs,
- Les travaux de VRD compris le raccordement à la chaufferie biomasse,
- La signalétique extérieure et intérieure de l'établissement public
- Les aménagements intérieurs et le mobilier

Le programme technique détaillé qui a été travaillé précise de façon exhaustive les attendus avant le choix du maître d'œuvre : objectifs du projet culture et jeunesse, site, exigences réglementaires et développement durable, analyse environnementale, exigences architecturales et urbaines, programme fonctionnel, aménagement intérieur et mobilier, tableau des surfaces, fiches techniques par local...

## **Synthèse de ce programme détaillé (points saillants)**

### **Une démarche exemplaire d'inclusion de tous les publics, au-delà de la réglementation**

- des choix de signalétique, de couleur, de matériaux, de mobilier, qui allient esthétique et confort d'usage pour tous
- des équipements techniques d'accompagnement de la déficience sensorielle, psychique ou physique mis en place dès la livraison du projet (boucle magnétique, moyen de recourir à l'audiodescription...)
- des choix ergonomiques et techniques non stigmatisants pour les personnes y ayant recours
- Une attention à prolonger sur les espaces extérieurs : accès, stationnement, jardins...

### **Exigences de développement durable**

La prise en compte de la qualité d'usage pour élaborer le projet architectural, environnemental et urbain sera intégrée à la conception pour que le projet soit approprié à sa destination :

- Intégrer la construction dans le site
- Maîtriser les consommations et les dépenses énergétiques du bâti
- Privilégier les matériaux préservant la santé des occupants et l'environnement
- Soigner les conditions de confort des usagers
- Assurer une maintenance et un entretien facilités des espaces et du bâti
- Réduire les déchets

Le nouvel équipement visera un niveau E3C1, cet objectif correspond à la norme attendue pour un équipement neuf au dépôt du permis de construire en 2022. Le Label Bâtiment Biosourcé –Certivéa peut être recherché (niveau 3).



## Stationnement et desserte

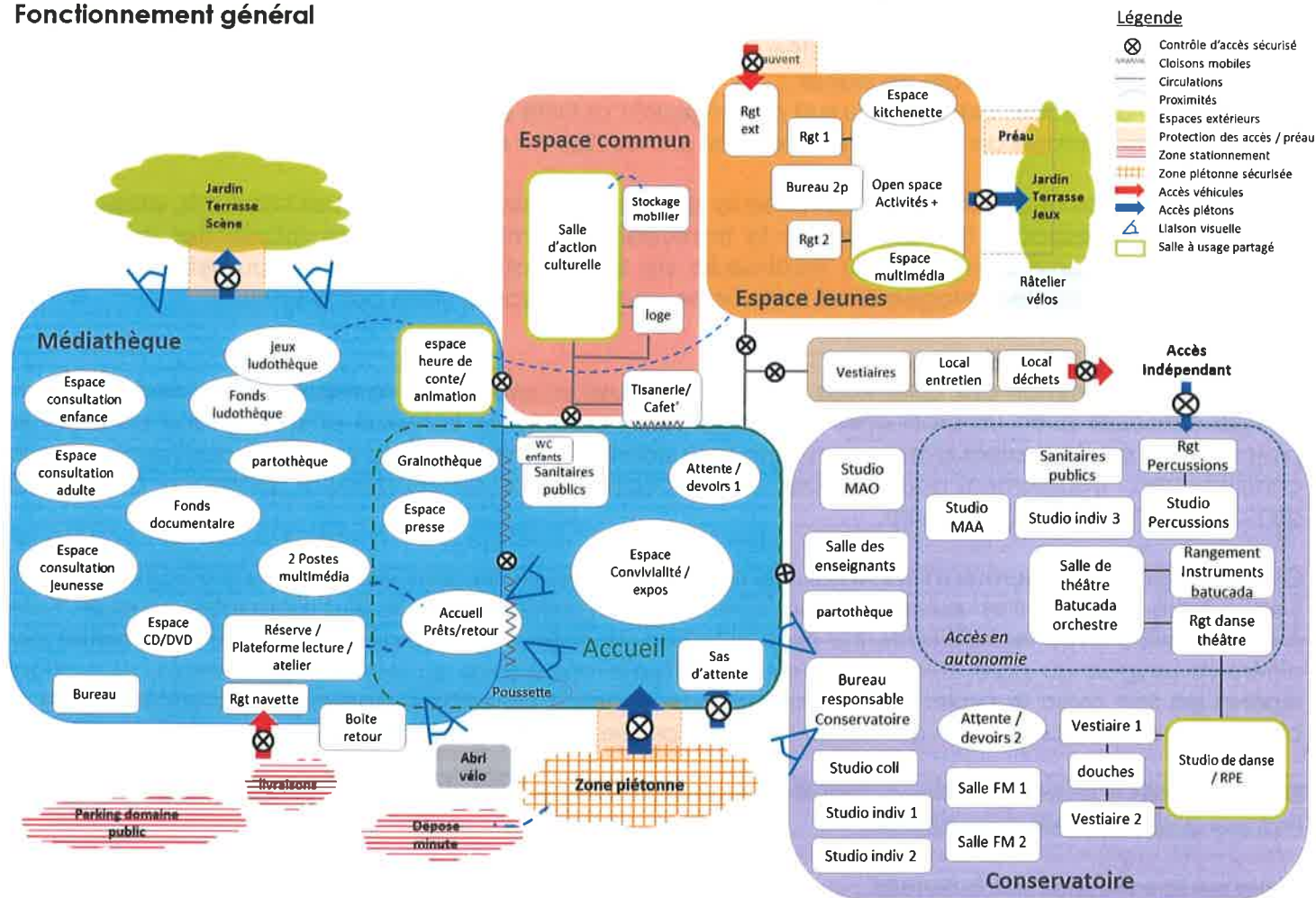
Les aménagements déjà disponibles sur le site :

- . La place Victor Hugo récemment aménagée propose 47 places de stationnement
- . Un parking de 120 places est proposé en complément au sud de l'équipement et du terrain d'honneur

Les créations :

- . 2 places accessibles aux personnes en situation de handicap près du hall / 2 pour les mini bus / 1 place pour le véhicule navette de la médiathèque
- . 12 places de stationnement cycles sécurisées et couvertes / 1 râtelier pour une dizaine de vélos près de l'espace extérieur « jeunes »
- . 1 dépose minute dimensionné pour des minibus et 1 zone de livraison proche du hall

## Fonctionnement général



## Principes généraux d'implantation

- Entrée principale tournée vers la place Victor Hugo
- Une répartition par niveaux comme suit :
  - . au RDC, la médiathèque et l'espace jeunes
  - . au 1er étage, le conservatoire
- Un fonctionnement autonome possible des entités
- Un accès en autonomie possible vers certains locaux fléchés du conservatoire
- Le prolongement de la médiathèque et de l'espace jeunes sur un espace extérieur vert
- La conservation des chênes à l'ouest du terrain, ainsi que 15% de pleine terre à minima

## A la charge de la commune de Lassay

- Une liaison piétonne depuis le parking sud à aménager
- Le transfert du city stade avant le démarrage du chantier

- Aménagement du talus au nord du terrain de foot d'honneur

L'équipement sera composé sur 2 niveaux, pour un total de surface utile de 1 588 m<sup>2</sup> :

- d'un hall d'accueil, lieu de vie (106 m<sup>2</sup>)
- d'espaces communs et logistiques (282 m<sup>2</sup>) : salle d'action culturelle, tisanerie, stockage, entretien, maintenance...
- au rez-de-chaussée, de la médiathèque (426 m<sup>2</sup>) intégrant notamment une grainothèque, une salle de conte/animation, un fonds ludothèque, un espace multimédia (dans l'espace jeunes), une plateforme logistique
- au rez-de-chaussée, de l'espace jeunes (191 m<sup>2</sup>) avec notamment un grand open space pour les activités
- à l'étage, du site du conservatoire (583 m<sup>2</sup>) ouvert aux disciplines musique (dont musiques actuelles), danse, théâtre : salles individuelles et de formation musicale, studios musiques actuelles, MAO (musique assistée par ordinateur), parlothèque, salle de pratique de théâtre et de batucada, studio de danse...
- d'espaces extérieurs au sud prolongeant l'activité de la médiathèque (200 m<sup>2</sup> environ, avec terrasse de 30 m<sup>2</sup>) et de l'espace jeunes (200 m<sup>2</sup> environ, avec préau de 50 m<sup>2</sup>)

La programmation du bâtiment, en lien avec la concertation avec les usagers et habitants, propose une porosité de ces espaces afin de faciliter la transversalité et mixer les publics (place des jeunes dans l'équipement notamment) : espace multimédia de la médiathèque positionné au sein de l'espace jeunesse, salle de conte partagée avec la jeunesse, studio de danse utilisé par le RAM...

### **Zoom sur le hall d'accueil**

Point d'entrée commun aux différentes entités, c'est aussi un espace de la médiathèque, animé par un chargé d'accueil avec un profil animateur médiateur. Espace de transition entre l'espace public et le projet, le hall est accessible directement depuis le parvis et visible depuis la place. Il constitue le premier contact avec l'équipement pour le public. Sa conception et son aménagement participent à la lisibilité de l'organisation de l'équipement.

C'est un espace chaleureux et convivial, très ouvert sur l'espace de consultation de la médiathèque dont il est le prolongement. Il est essentiellement constitué d'un grand espace le plus modulable possible. Suite à concertation avec les habitants, il a pour ambition de créer une centralité, un point de rencontre des différents usagers du pôle culture et jeunesse : attente des élèves ou des familles, devoirs, expositions légères en lien avec le projet du lieu, accueil de concerts ou formes légères. Des propositions de la bibliothèque participent à son animation : espace presse, espace grainothèque...

Des modalités d'accès spécifiques (solutions architecturales ou/et techniques à proposer par l'équipe de maîtrise d'œuvre) seront proposées.

### **Zoom sur la salle d'action culturelle**

La salle est utilisée pour des actions culturelles légères des services publics présents dans l'équipement : ensembles musicaux, projets pédagogiques, auditions d'élèves, mini-concerts, projets lecture, conférences-débats... ou des structures locales dans le cadre de partenariats avec le projet de l'équipement. Elle sera non gradinée (salle plate type salle Chostakovitch au Grand Nord) et pourra être totalement occultée. Elle permettra d'accueillir 150 personnes environ. La simplicité de montage des assises est à rechercher. En effet le matériel devra être manipulé de façon autonome (sans aide services techniques) par l'équipe salariée qui ne comprendra pas de régisseur.

Elle est ainsi complémentaire à la salle multi-fonctions communale voisine qui a la vocation et est adaptée pour l'accueil de plus grosses formes et qui pourra être mise à disposition de la commune pour les besoins des services publics intercommunaux.

## **LE CADRE DU MANDAT**

Une consultation pour missionner un mandataire a été lancée en octobre et devrait aboutir en fin d'année ou début 2022. Ce mandataire se verra confier les attributions de :

- Définition des conditions administratives et techniques selon lesquelles l'ouvrage sera étudié et exécuté
- Maîtrise d'oeuvre : passation du concours (en collaboration avec le programmiste), signature du contrat après approbation du choix par le maître de l'ouvrage et gestion du contrat
- Approbation des avant-projets et accord sur le projet
- Préparation du choix des entrepreneurs (DCE et assistance à la passation des travaux assurés par le maître d'oeuvre), signature des contrats de travaux après approbation du choix de l'entreprise par le maître de l'ouvrage et gestion des contrats de travaux
- Versement de la rémunération de la mission de maîtrise d'oeuvre et des travaux
- Réception de l'ouvrage
- Ainsi que l'accomplissement de tous les actes afférents à ces attributions dont les demandes de subventions, relation avec les concessionnaires ...
- Le mandataire s'attachera à poursuivre la concertation avec les futurs usagers professionnels et la population

**PROSPECTIVE 2025 DEPENSES DE FONCTIONNEMENT** (ressources humaines), pour mémoire (CC 1/07/21)

Les horaires d'ouverture du lieu seront calés sur ceux de la médiathèque avec des accès autonomes pour le conservatoire et l'espace jeunesse. Une vigilance sera apportée sur l'organisation de l'accueil pour garantir sa fonction de lieu convivial, de pause, d'attente active avec la création à prévoir d'un poste d'animateur-médiateur. Des moyens sont également à mettre en place pour la maintenance et l'entretien avec des mutualisations possibles. Enfin, au vu du potentiel de développement très important par rapport au nombre d'usagers actuel et des horaires d'ouverture aujourd'hui limités pour la médiathèque, un renforcement du service lecture est à prévoir (aide possible de la DRAC) ainsi que progressivement selon nouvelles inscriptions d'heures d'enseignement du conservatoire.

	Ressources actuelles à Lassay	1 <sup>er</sup> calibrage besoin nouvel équipement par créations d'emploi ou redéploiement
Accueil (hall)	-	1 ETP animateur / médiateur
Maintenance	Convention commune de Lassay	0.3 ETP en mutualisation ou convention
Entretien		0.8 ETP en mutualisation ou convention
Conservatoire	Equivalent 2 ETP d'heures d'enseignement	Impact progressif sur le nombre d'heures d'enseignement en fonction de l'augmentation des inscriptions post ouverture
Service lecture	2 ETP	Passage ouverture de 14h à 26 h comme à Mayenne (aide possible DRAC élargissement horaires) : 1 ETP suppl. (mutualisation 2 sites)
Service jeunesse	2 ETP + heures suppl. vacances	Maintien

**COÛT ET CALENDRIER PREVISIONNELS AJUSTES (phase programme technique détaillé)**

DECOMPOSITION DU COUT PREVISIONNEL de l'OPERATION	programme
<b>Enveloppe affectée aux travaux</b>	
travaux réhabilitation/extension compris VRD	3 996 000 €
Montant total des Tx H.T.	<b>3 996 000 €</b>
<b>Honoraires architecte</b>	
Maîtrise d'œuvre, mission de base (11,2%) ( Architecte, structure, fluides, economie, acoustique )	449 550 €
+ mission EXE	39 960 €
Esquisses non retenues	35 000 €
+ mission OPC : 0,80 %	31 968 €
+ Bureau contrôle 0,60 %	23 976 €
+ mission SPS : 0,50 %	19 980 €
	<b>600 434 €</b>
<b>Autres prestations diverses</b>	
Etude géotechnique	14 000 €
Diagnostic chaufferie	5 000 €
Mesure acoustique	3 500 €
Publicité, frais de consultation, frais DCE	5 000 €
1% artistique (1% TTC des travaux H.T.)	33 300 €
Assurance Tout Risque chantier (1,8 pour mille)	7 193 €
Assurance Dommages Ouvrages (1%)	39 960 €
	<b>107 953 €</b>
<b>Actualisation</b>	
actualisation TX 3% annuel, MOE et bureau d'étude 0,77% annuel	<b>258 000 €</b>
<b>TOTAL TRAVAUX ET HONORAIRES H.T.</b>	<b>4 962 387 €</b>
TVA 20%	992 477 €
<b>TOTAL TRAVAUX ET HONORAIRES TTC</b>	<b>5 954 864 €</b>
<b>Aménagement intérieur non fixe et mobilier (montant HT)</b>	
hall - espace convivial	13 000 €
Mediathèque	78 500 €
conservatoire	66 900 €
espace jeunes	27 500 €
espace communs	72 100 €
espaces extérieurs	12 500 €
<b>Total Aménagement intérieur non fixe et mobilier HT</b>	<b>270 500 €</b>
TVA 20%	54 100 €
<b>Total Aménagement intérieur non fixe et mobilier TTC</b>	<b>324 600 €</b>
<b>Cout d'opération mandataire (TX + mobilier) HT</b>	<b>5 232 887 €</b>
<b>Cout d'opération mandataire (TX + mobilier) TTC</b>	<b>6 279 465 €</b>
<b>DECOMPOSITION DU COUT PREVISIONNEL de l'OPERATION</b>	<b>programme</b>
<b>Aléas</b>	
phases conception et réalisation des travaux de (7%) H.T.	279 720 €
<b>Total aléas HT</b>	<b>335 664 €</b>
<b>Equipements spécifiques</b>	
Total équipements spécifiques (numérique, instruments, régie) HT (hors mandat)	101 833 €
<b>Total équipements spécifiques TTC (hors mandat)</b>	<b>122 200 €</b>
<b>Mandat Conduite opération</b>	
conduite opération 3% du montant H.T. travaux	119 880 €
<b>TOTAL MANDAT CONDUITE D'OPERATION TTC</b>	<b>143 856 €</b>
<b>Actualisation provision pour evolution du BT 01 au dessus de 3%</b>	
actualisation +1,91 % annuel (4,91% = évolution annuelle du BT 01 sept 2021)	157 776 €
<b>Total provision taux actualisation annuel &gt; 3% TTC</b>	<b>157 776 €</b>
	valeur mai 2021
<b>Cout d'opération Pole Culture Jeunesse Lassay HT</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- objectif énergétique visé E3C1</li> <li>- hors interventions sur les voies extérieures au terrain</li> <li>- hors fondations spéciales</li> </ul>
<b>Cout d'opération Pole Culture Jeunesse Lassay TTC</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- hors intervention sur les équipements communaux</li> <li>- hors délocalisation du city stade</li> <li>- hors travaux de régulation de débit de fuite considérant que le site est déjà imperméabilisé</li> </ul>

Le budget du projet est ainsi aujourd'hui fixé à environ 5.9 millions d'euros HT avec une **inconnue importante correspondant au taux d'évolution des coûts de construction sur les 3 années à venir.**

Par rapport au budget présenté en conseil communautaire le 1/07 dernier (pré-programme), l'évolution annuelle de index BT 01 est en effet passé de 3,04 % à 4,91 % (soit environ + 158 000 HT). A noter d'ailleurs, que depuis le dernier comité de pilotage, ce taux vient encore d'évoluer de 4,91 à 5,61 % (non pris en compte dans ce BP).

**Les subventions devraient représenter jusqu'à 60-70 % du budget** soit un reste à financer d'environ 2 812 000 €.

Subventions recherchées (liste non exhaustive)

- DRAC Pays de la Loire (DGD bibliothèques)
- DETR (espace jeunes et conservatoire)
- DSIL
- Appels à projet et opportunités plan de relance
- CAF
- CTR Région Pays de la Loire
- Département de la Mayenne (Contrat de territoire)
- Leader
- Bonus CRTE et Petites Villes de demain

**Calendrier prévisionnel**

Démarrage de la prestation de mandat : début 2022

Après concours architecte, notification du marché de maîtrise d'œuvre : été 2022

Démarrage travaux : courant 2023

Livraison espérée : 1er trimestre 2025

**M. RAILLARD** : On prend des décisions fortes, ce soir, en conseil.

**Après délibération, le Conseil de Communauté, à l'unanimité et à main levée, confirme ce programme et le budget prévisionnel ajusté.**

**4 - CULTURE – Partenariat musée / festival des Nuits de la Mayenne dans le cadre de la politique patrimoniale hors les murs**

**M. BONNET expose :**

Bientôt cinquantenaire, le festival Les Nuits de la Mayenne valorise le patrimoine par le spectacle vivant (théâtre de texte). Chaque été, il propose une itinérance culturelle dans les communes mayennaises.

Ce projet rencontre l'objectif du projet culturel de territoire de développer et valoriser une stratégie patrimoniale à l'échelle de Mayenne Communauté. Il peut ainsi participer à la consolidation des actions hors les murs dans le cadre d'une vision large de la politique patrimoniale.

A partir d'une 1ère expérience prévue en 2022 sur des sites patrimoniaux à Mayenne, un appel à projets auprès des communes sera organisé courant 2022 dans le cadre des travaux du groupe culture pour sélectionner 3 communes pour les éditions 2023, 2024 et 2025.

Modalités de l'appel à projet en 2022 :

- Choix du site : intérêt patrimonial (historique, naturel, industriel...), site méconnu, à l'abri des nuisances sonores, permettant un accès sécurisé et proche d'un espace de stationnement ; une salle de repli est à prévoir dans la commune
- Préparation du site : mise à disposition d'une équipe locale de bénévoles, scène non couverte, chaises
- Recherche de partenariat et/ou de complémentarité entre les spectacles des Nuits de la Mayenne et les actions des acteurs culturels du territoire

- Choix du spectacle réalisé par la programmatrice du festival, en lien avec les acteurs culturels professionnels, selon le principe de la liberté de programmation (théâtre de texte en regard d'un site patrimonial singulier)
- Budget : forfait de 4 300 € / an par représentation à la charge de Mayenne Communauté, à budget constant (budget d'activité du musée). Ce coût représente environ 1/3 du coût d'accueil (reste à la charge de Mayenne Culture / Département).

Le projet accueilli en juillet 2022 à Mayenne sur 3 sites patrimoniaux est l'une des têtes d'affiche de l'édition 2022 (*Littoral* de Wajdi Mouawad par Le Collectif arts de rue du Prélude). L'accueil sera articulé avec le projet de la Cale et travaillé en partenariat avec des acteurs culturels du territoire (Kiosque et Entrelacés).

**Après délibération, le Conseil de Communauté, à l'unanimité et à main levée, autorise M. le Président à signer les engagements contractuels à intervenir pour la période 2022-2025.**

## 5 - CULTURE – Demandes d'aides aux projets 2021

### M. BONNET expose :

Le sous-groupe coordination des acteurs culturels et transversalité, réuni le 13 octobre dernier, a fait les propositions suivantes d'aides aux projets :

#### \* **Atmosphères Production** - Mayenne

Production d'un moyen-métrage *A portée du sauvage* de Lucas Hobé

Budget prévisionnel : ..... 34 100 €

Subvention proposée : ..... **400 €**

Étant précisé que ce soutien est proportionné au nombre de jours de tournage sur Mayenne Communauté (4 jours sur 64).

#### \* **OFNIBUS** – Grammond (42)

Résidence d'archives filmiques itinérantes sur les Communautés de communes des Coëvrons, du Pays de Château-Gontier et Mayenne Communauté

Budget prévisionnel : ..... 14 500 € (dont environ 4 800 € sur Mayenne Co)

Subvention proposée : ..... **500 €**

Étant précisé que ce soutien est attribuée au titre de la valorisation de l'opération sur le territoire de Mayenne Communauté les 17 et 18 septembre derniers.

Les subventions d'aides aux projets seront versées sur présentation du budget réalisé de l'opération et pourront être réajustées à la baisse au besoin en cas de décalage important avec le budget prévisionnel.

**Après délibération, le Conseil de Communauté, à l'unanimité et à main levée, valide l'attribution de ces subventions.**

## 6 - Convention Territoriale Globale 2021 – 2025

### Mme D'ARGENTRE expose :

Vu le CEJ Contrat Enfance Jeunesse signé entre Mayenne Communauté et la CAF de la Mayenne pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2021

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 12 novembre 2021 sur la signature d'une CTG : Convention Territoriale Globale avec la CAF de la Mayenne pour la période 2021-2025 et de clôturer le CEJ au 31 décembre 2020.

Considérant que la phase de diagnostic de la Convention Territoriale Globale arrive à son terme.

Considérant que suite aux propositions des groupes de travail CTG et des commissions, le bureau communautaire a validé, lors de sa séance du 12 novembre 2021, les axes de travail de la CTG pour les 4 prochaines années ainsi que les fiches action.

En effet le travail réalisé par les élus et les partenaires a permis l'écriture du diagnostic ainsi que des fiches actions pour Mayenne communauté et ce pour les années allant de 2021 à 2025.

7 grands thèmes sont inscrits au titre de Mayenne communauté dans la CTG Convention Territoriale Globale. Les fiches actions qui s'y réfèrent détaillent ensuite les modalités de mise en place du travail sur chaque thématique.

Tous les ans une évaluation des actions sera réalisée pour permettre le suivi et l'adaptation de ces dernières et pour en proposer de nouvelles au vue de l'évolution du territoire.

Les thématiques retenues sont :

- Petite enfance
- Enfance
- Jeunesse
- Parentalité
- Handicap
- Accès aux droits
- Animation de la vie sociale

**Après délibération, le Conseil de Communauté, à l'unanimité et à main levée :**

- **valide le diagnostic ainsi que les fiches actions**
- **clôture le Contrat Enfance Jeunesse au 31 décembre 2020**
- **autorise le président au titre de Mayenne communauté à signer la Convention Territoriale Globale avec la CAF**
- **valide les bonus territoire (financement lié au Contrat Enfance Jeunesse transformé dans le cadre de la Convention Territoriale Globale).**

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 45

Vu, la secrétaire

Dominique FOURNIER



Vu, le Président

Jean-Pierre LE SCORNET

